

Le Conseil d'Administration de Promopharm S.A s'est réuni le 12 Mars 2008, sous la présidence de M. Mohammed Kamal Mernissi en vue d'examiner l'activité de l'entreprise et d'arrêter les comptes de l'exercice.

Une activité soutenue et des résultats opérationnels au dessus des prévisions

Au terme de l'année 2007, les performances opérationnelles réalisées par Promopharm S.A dépassent les prévisions de la société lors de son introduction en bourse en Juin 2007. Ces réalisations confirment la dynamique de croissance dans laquelle s'inscrit l'entreprise depuis plusieurs années.

Poursuivant son expansion, Promopharm S.A a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 334, 2 millions de dirhams, soit une hausse de 12,4% par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent brut d'exploitation progresse de 36,6%, pour un montant de 92,1 millions de dirhams grâce à la bonne maîtrise des charges.

La rentabilité brute d'exploitation ressort ainsi à 27,6% contre 22,7% l'année précédente.

Un résultat net en forte progression et de solides fondamentaux

Le résultat net s'élève à 52,7 millions de dirhams, en hausse de 32,4%, et faisant ainsi apparaître une marge nette de 15,7%.

Bénéficiant d'une trésorerie excédentaire de 117,2 millions de dirhams, de capitaux propres de 337,8 millions de dirhams au 31 décembre 2007 et d'une absence d'endettement, Promopharm S.A dispose d'une structure financière très solide.

Les performances opérationnelles et financières de l'année 2008 devraient s'inscrire dans une dynamique de croissance soutenue, à l'image des progressions enregistrées depuis de nombreux exercices.

Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre les comptes à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires dont la date a été fixée pour le mercredi 14 mai 2008 à la Bourse de Casablanca.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à cette Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2007 de 35 dirhams par action nominale de 100 dirhams.

